

ÉTUDES et RÉSULTATS

juin 2022
n° 1234

Annexe technique

Position effective, position perçue et biais de perception de sa position dans la distribution des revenus

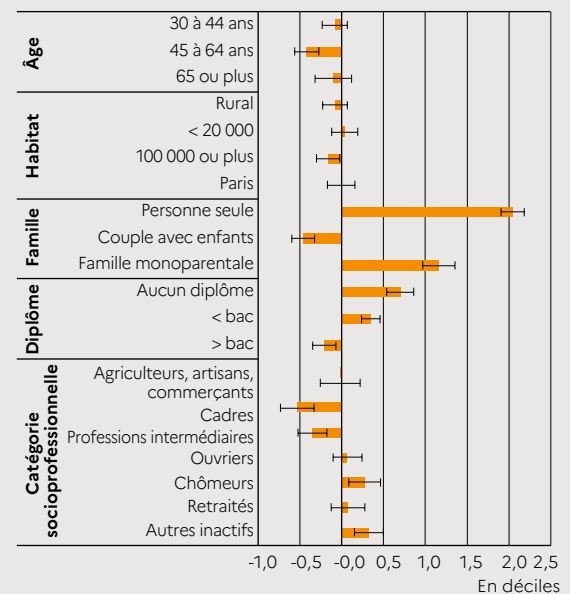
Raphaël Lardeux (DREES)

Qui présente les biais les plus marqués ? Toutes choses égales par ailleurs¹, ceux qui ont le plus tendance à surestimer la position de leur ménage dans la distribution des revenus sont les personnes seules, les familles monoparentales et les moins diplômés, tandis que les cadres et les personnes en fin de carrière professionnelle (45 à 64 ans) ont plutôt tendance à la sous-estimer (*graphique A*). Cette tendance pourrait s'expliquer par le fait que ces personnes considèrent leur position dans la distribution des revenus d'un groupe de référence aux caractéristiques similaires aux leurs, plutôt que parmi l'ensemble des Français. Les personnes seules ou les familles monoparentales, qui oublient les couples dotés de plusieurs revenus dans leur classement, auront tendance à se classer plus haut dans l'échelle des revenus par rapport à la position qu'ils occupent effectivement. Inversement, les cadres, s'ils fréquentent beaucoup de personnes du même milieu social qu'eux, peuvent se percevoir moins aisés qu'ils ne le sont réellement du fait qu'ils ont tendance à négliger les professions moins bien rémunérées que la leur dans leur classement.

Biais brut ou biais standardisé ? Cette étude considère principalement un « **biais brut** » défini par rapport à la position perçue par l'enquêté telle qu'il la déclare, afin de capter l'information absolue sur la manière dont celui-ci perçoit la distribution des revenus. Cependant, si la surreprésentation

1. En contrôlant de la structure de la population selon l'âge, la taille d'agglomération, la structure familiale, le niveau de diplôme et la catégorie socio-professionnelle. Pour mener à bien une telle interprétation causale, il serait nécessaire d'informer un sous-échantillon de leur véritable position dans la distribution des revenus afin de mesurer l'effet de cette information sur leurs opinions par rapport à celles d'un groupe témoin, à la manière de Cruces, *et al.* (2013), Karadja, *et al.* (2017) ou encore Hvidberg, *et al.* (2020).

Graphique A Caractéristiques associées au biais de perception



Note > Coefficients et intervalles de confiance associés à la régression du biais de perception sur la catégorie socio-professionnelle, le diplôme, la structure familiale, la taille d'agglomération et l'âge (N = 7 238 obs). La personne de référence est un employé de moins de 30 ans en couple sans enfants, dotés de revenus médians, diplômé du baccalauréat, vivant dans une agglomération de 20 000 à 99 999 habitants. Elle sous-estime sa position de 0,41 décile (le coefficient associé à la constante est significativement différent de zéro et égal à -0,41).

Lecture > Toutes choses égales par ailleurs, un cadre sous-estime de 0,53 décile la position de son ménage dans la distribution des revenus par rapport à un employé.

Champ > Personnes âgées de 18 ans ou plus résidant en France métropolitaine.

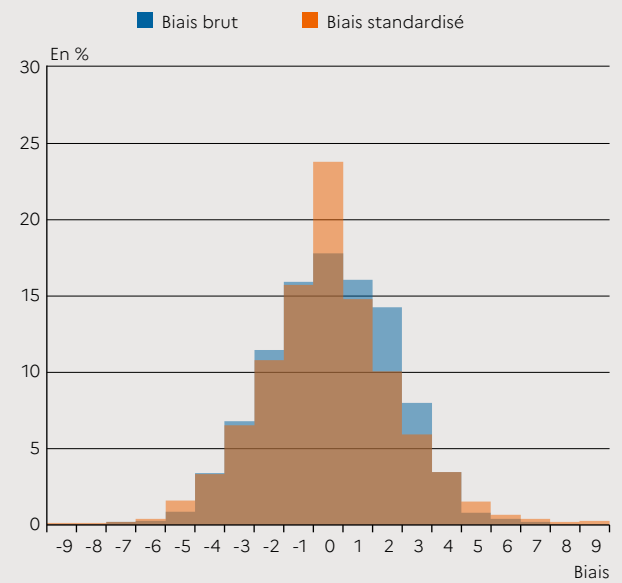
Source > Baromètre d'opinion de la DREES 2014, 2016 et 2018.

> Études et Résultats n° 1234 © DREES

des positions médianes résulte d'un biais de réponse, il peut être préférable de se limiter à une information relative sur la réponse d'un individu par rapport à l'ensemble des réponses obtenues. Pour cela, un « **biais standardisé** » est défini de la manière suivante : chaque répondant se voit réassigner un décile perçu qui respecte l'ordre de sa réponse parmi l'ensemble des réponses fournies, de telle sorte que la distribution de ces déciles assignés réplique la distribution effective des revenus. En pratique, lorsque plusieurs individus présentent le même décile perçu, le choix de décile standardisé est effectué au moyen d'un modèle prédictif². Grâce à cette procédure, les écarts entre position effective et position perçue dans la distribution des revenus ne peuvent résulter que d'erreurs de classement et non d'un biais systématique associé à la valeur d'une position.

Pour chacune de ces deux mesures, la distribution du biais apparaît symétrique (*graphique B*). Le biais moyen est de 0,10, ce qui signifie qu'en moyenne les répondants surestiment légèrement la position de leur ménage d'un percentile (un dixième de décile) dans la distribution des revenus. La procédure de standardisation supprime par construction ce biais moyen. Elle accroît également la dispersion des biais, dont la variance passe de 4,8 à 5,4. En pratique, cette procédure de standardisation n'affecte pas qualitativement les résultats de l'étude, même si la hausse de la variance du biais réduit mécaniquement l'ampleur des coefficients estimés (*tableau complémentaire B*). ●

Graphique B Biais de perception de sa position dans la distribution des revenus



Lecture > 18 % des répondants perçoivent correctement la position de leur ménage dans la distribution des revenus. Après calage sur la distribution effective, ils sont 24 % à fournir une position sans biais.

Champ > Personnes âgées de 18 ans ou plus résidant en France métropolitaine.

Source > Baromètre d'opinion de la DREES 2014, 2016 et 2018.

> *Études et Résultats* n° 1234 © DREES

2. Régression linéaire du décile perçu sur un ensemble de caractéristiques observables (niveau de diplôme, sexe, âge, millésime, taille d'agglomération, structure familiale et catégorie socio-professionnelle). Pour une même position perçue, les individus se voient assigner des déciles standardisés par ordre croissant de décile perçu « prédit » à l'issue de cette régression.

La DREES sur internet

> Nos publications
drees.solidarites-sante.gouv.fr
 > Nos données
data.drees.solidarites-sante.gouv.fr
 > Recevoir nos avis de parution
drees.solidarites-sante.gouv.fr/

Directeur de la publication Fabrice Lenglard • **Responsable d'édition** Valérie Bauer-Eubriet • **Rédactrice en chef technique** Céline Roux • **Chargée d'édition** Elisabeth Castaing • **Composition et mise en pages** NDBD • **Conception graphique** Sabine Boulanger et Stéphane Jeandet • **Pour toute information** drees-infos@sante.gouv.fr • **Reproduction autorisée** sous réserve de la mention des sources • ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384

Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la DREES d'un traitement de données à caractère personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité du directeur de la publication, a pour objet la diffusion de la publication de la DREES. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou professionnelle. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement. Ils peuvent exercer des droits en écrivant à : DREES - Bureau des Publications et de la Communication - 14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP ou en envoyant un courriel à : drees-infos@sante.gouv.fr